

2026 DSOL 49 : Subventions (32 875 €) à neuf associations pour leurs actions facilitant le lien social, l'inclusion numérique, l'activité physique adaptée et favorisant l'accès des seniors parisiens à la culture.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération vise à apporter un soutien financier à des associations développant des actions en direction des seniors parisiens, sur un champ très large de thématiques repérées au sein du Schéma Seniors à Paris 2022-2026, incluant le lien social, l'inclusion numérique, l'activité physique, le renforcement de la qualité des accompagnements en établissement, ou encore l'accès à une offre culturelle et de loisirs.

Sur le plan du lien social, nous proposons en premier lieu d'apporter un soutien à l'association **Astrée**, qui par une activité d'écoute et de soutien psychologique, permet l'accompagnement de proximité de personnes présentant des fragilités d'ordre social ou familial, et se trouvant souvent en situation d'isolement. Les personnes concernées sont accueillies, informées, orientées et parfois accompagnées de façon hebdomadaire. L'association développe en parallèle une action visant à faciliter le retour à la vie quotidienne de personnes fragilisées par leur état de santé, notamment après une hospitalisation. Des conventions avec certaines structures hospitalières parisiennes ont ainsi été formalisées (Pitié-Salpêtrière, Cochin et Broca).

Par ailleurs, nous proposons de poursuivre l'accompagnement de l'association **Canopy**, implantée dans le 18^e arrondissement, qui assurera cette année le déploiement d'un projet en direction de seniors sédentaires et isolés résidant principalement dans le Sud de l'arrondissement. De nombreux ateliers collectifs seront proposés régulièrement mêlant informations aux droits, aide aux démarches administratives et activités culturelle et conviviales contribuant à recréer du lien social. À ce titre, et sous réserve de la poursuite de la structuration de son programme d'activités, l'association pourrait constituer à terme un véritable lieu-ressource de proximité pour les seniors du quartier de La Chapelle.

En complément, nous proposons de soutenir deux initiatives favorisant la pratique culturelle des seniors parisiens, portées d'une part par l'association **Hanullim** (cours d'initiation théâtrale gratuits dans les 12^e et 14^e arrondissements), et **Octave et Arpège**, composée d'une troupe de retraités bénévoles amateurs intitulée « Troupe du 3^e Acte », qui assure chaque année l'écriture, la création et la

représentation d'une pièce de théâtre inédite, consacrée en 2026 aux enjeux climatiques et écologiques.

Sur le volet du sport et de l'activité physique adaptée, nous pouvons saluer l'engagement très fort des acteurs associatifs en matière d'accueil de publics seniors, parfois néo-pratiquants. Le nombre d'associations proposant des activités dédiées aux seniors ou intergénérationnelles s'est considérablement accru depuis 2024 ; cela constitue un héritage direct des Jeux Olympiques Paris et Paralympiques que nous avons accueillis il y a deux ans. Nous proposons de maintenir cette dynamique en apportant un soutien en premier lieu à **l'Association pour l'encouragement des retraités à l'animation physique – ASSERAP** qui anime une dizaine d'activités sportives hebdomadaires, essentiellement dans les 7^e et 15^e arrondissements, en mobilisant des équipements sportifs municipaux. Nous proposons également de soutenir l'association **Galipettes**, association LGBTQIA+ qui anime depuis janvier 2024 deux créneaux hebdomadaires de gymnastique adaptée dans les gymnases Fournier (11^e) et Ostermeyer (18^e). Elle propose, par la pratique sportive, un espace ouvert à tous sans distinction d'âge, de genre, d'orientation sexuelle ou de condition physique. Enfin, l'association **Judo Club Baudricourt** (13^e), association sportive spécialisée dans la pratique du judo, porte en lien étroit avec le Conseil de quartier Croulebarbe l'animation de cours hebdomadaires de gymnastique dans le square René Le Gall (13^e). Cette action répond à un enjeu de développement auprès des seniors de la pratique d'une activité de plein air, et de réappropriation de l'espace public, en complémentarité avec des dispositifs directement hérités de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, à l'image du programme Sport Seniors en plein air.

Nous proposons, enfin, d'apporter le concours financier de notre collectivité à deux autres structures historiques :

L'association Groupe des animateurs en Gériatrie, GAG), qui développe sur le territoire national, et en particulier à Paris, une plateforme numérique, Culture à Vie, dont le principe repose sur la collaboration des professionnels du champ de la gériatrie (animateurs, directeurs d'établissements, personnels soignants, ergothérapeutes, bénévoles...) et la mise en partage de bonnes pratiques, savoir-faire ou supports de travail utiles aux personnels des structures médico-sociales parisiennes, quel que soit leur statut. À date, 53 structures parisiennes ont adhéré à ce dispositif.

L'association **E-seniors**, quant à elle, propose depuis plus de 20 ans des animations autour des enjeux numériques, en particulier des accompagnements personnalisés et des formations, dans une logique de réduction des fractures liées à l'absence de maîtrise de certains outils numériques. Ces outils sont devenus aujourd'hui indispensables à de nombreux aspects de la vie courante, ne serait-ce que l'obtention de droits ou la réalisation de démarches administratives primaires. Les interventions de l'association se déploieront cette année dans les 9^e, 12^e et 18^e arrondissements (Maison de la Vie associative et citoyenne du 9^e et clubs seniors Saint-Eloi et Georgette Agutte) sous forme de cycles d'ateliers proposant différents modules d'apprentissages.

Compte-tenu de ces éléments et de la qualité des projets présentés par les associations citées, je vous propose d'attribuer, au titre de 2026, les subventions suivantes pour un montant total de 32 875 euros :

Astrée	5 000 €
Canopy	3 500 €
ASSERAP	3 000 €
Galipettes	1 500 €
Judo Club Baudricourt	3 200 €
GAG	3 675 €
E-seniors	5 000 €
Hanullim Paris	3 000 €
Octave et Arpège	5 000 €

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris